

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1539

20 juin 2012

SOMMAIRE

Aesthetic Acquisition S.à r.l.	73860	SJ Properties Aubervilliers S.à r.l.	73865
Basiliko Glenalla S.à r.l.	73870	SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l.	73865
CCWP S.à r.l.	73871	SLMM S.A.	73867
Dispo Logic SA	73855	Socare S.A.	73867
Fleurs Putz S.A.	73852	Socare S.A.	73867
Globetrotter Investment GP S.à r.l.	73834	Société de Gestion Immobilière S.A.	73856
Globetrotter Management GP S.à r.l.	73826	Société de Gestion Immobilière S.A.	73867
Globetrotter Midco S.à r.l.	73843	Société de Gestion Immobilière S.A.	73869
Northgate Private Equity S.A. (FIS)	73854	Société SAINT MAURICE S.à r.l.	73857
Poema Business Group (P.B.G.) SA	73855	Software Union G.m.b.H.	73851
RE German Small Properties S.à r.l.	73851	Splash S.A.	73857
RE German Small Properties Two S.à r.l.	73851	SPS S.à r.l.	73869
RE Investments S.à r.l.	73856	SSC Luxembourg S.à r.l.	73869
Revista Holding S.A.	73853	Stagin S.A.	73870
Reyl (Lux) Tactical Allocations	73857	Stanley Holdco S.C.A.	73865
Rubus International S.à r.l.	73872	Stelarlux Capital S.A.	73870
Sabadell BS Funds SICAV	73860	Stral Stockage Transports Locations S.à r.l.	73871
Sancross Participations S.A.	73861	Super Selector S.à r.l.	73860
Sancross Participations S.A.	73861	Sweeper Selector S.à r.l.	73860
Sapera AG	73861	Sysema S.A.	73871
Sapera AG	73862	The European Energy Efficiency Fund, SA, SICAV-SIF	73870
Sapera AG	73862	Thematic Opportunities Fund	73872
SCI Richemont	73862	The Square Group	73857
Shiplux VII S.A.	73868	The Square Group S.à r.l.	73857
Simsa S.A.	73864	T.S.A. Transporte S.à r.l.	73871
Singita Finance S.A.	73864	Turkey Juice Company S.à r.l.	73872
Sitop S.à r.l.	73865	VS Investment S.à r.l.	73861
SJ Properties Aubervilliers DebtCo Lux S.C.A.	73866	Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems	73872
SJ Properties Aubervilliers EquityCo Lux S.à r.l.	73866	WB Holding	73866

Globetrotter Management GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.311.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the 12th day of the month of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Globetrotter Investment GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, not yet registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg; represented by Me Sascha NOLTE, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 11 June 2012. The proxy given, shall remain annexed to this document to be filed with it with the registration authorities which shall be registered together with the present deed. The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Globetrotter Management GP S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Globetrotter Management GP S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may act as general partner, commandite and/or manager of Globetrotter Management & Co S.C.A. and/or any subsidiary or affiliate thereof.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream) or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities

of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (€ 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers may appoint a chairman among its members. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The chairman may choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice or where all managers consent to short notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be signed and/or conclusively certified or an extract thereof may be issued under the single signature of the chairman or the joint signature of any two managers or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting or a subsequent meeting.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the board of managers. Vis-avis third parties the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Officers. The board of manager may appoint such officers of the Company as it deems fit including without limitation a chief executive officer, a chief financial officer and a chief accounting officer and determine the terms of their mandate. The board may delegate any of its powers to one or more officers as it deems fit.

Art. 10. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words “liability” and “expenses” shall include without limitation attorneys’ fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, in particular contractual rights and obligations vis-a-vis the Company or any such party, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 11. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 12. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of September at 14:30 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 13. Accounting Year. The accounting year begins on 1st April of each year and ends on 31st March of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st March 2013.

Art. 14. Financial Statements. Every year as of the accounting year’s end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 15. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party, Globetrotter Investment GP S.a r.l. has subscribed and entirely paid-up the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,600.-.

Extraordinary decisions

The sole shareholder has forthwith passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

(1) Name: Andrias Joseph Wagner

Profession: Accountant

Business address: 9 West 57th Street, 32nd Floor, New York, NY 10019, USA

Place of birth: Connecticut, USA

Date of birth: July 14, 1956

(2) Name: Karen Matsushima King

Profession: Lawyer

Address: 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025, USA

Place of birth: California, USA

Date of birth: July 21, 1972

(3) Name: Seda Yalçinkaya

Profession: Lawyer

Business address: Broadbent House, 65, Grosvenor Street, London W1K 3JH, UK

Place of birth: Istanbul, Turkey

Date of birth: June 7, 1973

(4) Name: Wolfgang Zettel

Profession: Accountant

Business address: 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg

Place of birth: Constance, Germany

Date of birth: November 15, 1962

(5) Name: Stefan Lambert
Profession: Accountant
Business address: 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg
Place of birth: Trier, Germany
Date of birth: January 8, 1964

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Globetrotter Investment GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg; représentée par Me Sascha NOLTE, maître en droit, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration du 11 juin 2012, laquelle restera annexée à ce document afin d'être soumise aux autorités d'enregistrement et qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Globetrotter Management GP S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Globetrotter Management GP S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir, de gérer et de disposer de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut agir en tant que general partner, commandité et/ou gérant de Globetrotter Management & Co S.C.A. et/ou une de ses filiales ou affiliés.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties ou sûretés ou autrement) de toute manière possible à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris «up stream» et «cross stream») ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par vote de la majorité présente à une telle réunion. Le président peut choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant, et qui sera responsable de la tenue du procès verbal des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées ou certifiées comme faisant foi ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle du président ou par la signature conjointe de deux gérants ou tel qu'il peut être décidé par le conseil de gérance à la réunion en question ou une réunion subséquente.

Art. 8. Pouvoirs de gestion, signatures. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et

approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Dirigeants. Le conseil de gérance pourra nommer des dirigeants de la Société selon les besoins, notamment, et sans se limiter à, un président directeur général, un directeur financier et un responsable comptable et déterminer la durée de leur mandat. Le conseil pourra déléguer tout pouvoir à un ou plusieurs dirigeants selon les besoins.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudance dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou fondés de pouvoirs en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 11. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant

le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pourcent (100%) du capital social émis.

Au cas où et aussi longtemps que la Société a plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de septembre à 14h30 de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, l'assemblée se tiendra le jour ouvré suivant.

Art. 13. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2013.

Art. 14. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 15. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés, des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 16. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Globetrotter Investment GP S.à r.l., celle-ci a souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (€ 0,01).

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ € 1.600,-.

Décisions extraordinaires

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

(1) Nom: Andrias Joseph Wagner

Profession: Comptable

Adresse: 9 West 57th Street, 32nd Floor, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique

Lieu de naissance: Connecticut, Etats-Unis d'Amérique

Date de naissance: 14 juillet 1956

(2) Nom: Karen Matsushima King

Profession: Avocat

Adresse: 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025, Etats-Unis d'Amérique

Lieu de naissance: Californie, Etats-Unis d'Amérique

Date de naissance: 21 juillet 1972

(3) Nom: Seda Yalçinkaya

Profession: Lawyer

Adresse: Broadbent House, 65, Grosvenor Street, London W1K 3JH, Royaume-Uni

Lieu de naissance: Istanbul, Turquie

Date de naissance: 7 juin 1973

(4) Nom: Wolfgang Zettel

Profession: Comptable

Adresse: 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg

Lieu de naissance: Constance, Allemagne

Date de naissance: 15 novembre 1962

(5) Nom: Stefan Lambert

Profession: Comptable

Adresse: 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg

Lieu de naissance: Trèves, Allemagne

Date de naissance: 8 janvier 1964

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Nolte, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juin 2012. Relation: EAC/2012/7483. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012068781/473.

(120097634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Globetrotter Investment GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.309.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the 12th day of the month of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SL Globetrotter, L.P. an exempted limited partnership established under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number 61343, acting through its general partner SL Globetrotter GP, Ltd., an exempted company established under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies under number 268716, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Me Sascha NOLTE, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 11 June 2012. The proxy given, shall remain annexed to this document to be filed with it with the registration authorities which shall be registered together with the present deed. The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Globetrotter Investment GP S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Globetrotter Investment GP S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or

investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may act as general partner, commandité and/or manager of Globetrotter Investment & Co S.C.A. and/or any subsidiary or affiliate thereof.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream) or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (€ 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers may appoint a chairman among its members. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The chairman may choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice or where all managers consent to short notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be signed and/or conclusively certified or an extract thereof may be issued under the single signature of the chairman or the joint signature of any two managers or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting or a subsequent meeting.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the board of managers. Vis-à-vis third parties the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Officers. The board of manager may appoint such officers of the Company as it deems fit including without limitation a chief executive officer, a chief financial officer and a chief accounting officer and determine the terms of their mandate.

The board may delegate any of its powers to one or more officers as it deems fit.

Art. 10. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, in particular contractual rights and obligations vis-à-vis the Company or any such party, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of

the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 11. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 12. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of September at 12:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 13. Accounting Year. The accounting year begins on 1st April of each year and ends on 31st March of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st March 2013.

Art. 14. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 15. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, SL Globetrotter, L.P., the appearing party has subscribed and entirely paid-up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of a nominal value of one Euro cent (0.01€).

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (12,500€) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,600.-.

Extraordinary decision sole shareholder

The sole shareholder has forthwith passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

(1) Name: Andrias Joseph Wagner

Profession: Accountant Business

address: 9 West 57th Street, 32nd Floor, New York, NY 10019, USA

Place of birth: Connecticut, USA

Date of birth: July 14, 1956

(2) Name: Karen Matsushima King

Profession: Lawyer

Address: 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025, USA

Place of birth: California, USA

Date of birth: July 21, 1972

(3) Name: Seda Yalçinkaya

Profession: Lawyer Business

address: Broadbent House, 65 Grosvenor Street, London W1K 3JH, UK

Place of birth: Istanbul, Turkey

Date of birth: June 7, 1973

(4) Name: Wolfgang Zettel

Profession: Accountant

Business address: 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg

Place of birth: Constance, Germany

Date of birth: November 15, 1962

(5) Name: Stefan Lambert,

Profession: Accountant

Business address: 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg

Place of birth: Trier, Germany

Date of birth: January 8, 1964

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

SL Globetrotter, L.P. un exempted limited partnership établi sous les lois des Iles des Caïmanes et enregistré avec le Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro 61343, agissant à travers son general partner SL Globetrotter GP, Ltd., un exempted company établi sous les lois des îles des Cayman et enregistré avec le Registrar of Companies sous le numéro 268716, avec siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles des Caïmanes,

représentée par Me Sascha NOLTE, maître en droit, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration du 11 juin 2012, laquelle restera annexée à ce document afin d'être soumise aux autorités d'enregistrement et qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualité, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Globetrotter Investment GP S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Globetrotter Investment GP S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir, de gérer et de disposer de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut agir en tant que general partner, commandité et/ou gérant de Globetrotter Investment & Co S.C.A. et/ou une de ses filiales ou affiliés.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties ou sûretés ou autrement) de toute manière possible à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris «up stream» et «cross stream») ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par vote de la majorité présente à une telle réunion. Le président peut choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant, et qui sera responsable de la tenue du procès verbal des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées ou certifiées comme faisant foi ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle du président ou par la signature conjointe de deux gérants ou tel qu'il peut être décidé par le conseil de gérance à la réunion en question ou une réunion subséquente.

Art. 8. Pouvoirs de gestion, Signatures. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Dirigeants. Le conseil de gérance pourra nommer des dirigeants de la Société selon les besoins, notamment, et sans se limiter à, un président directeur général, un directeur financier et un responsable comptable et déterminer la durée de leur mandat. Le conseil pourra déléguer tout pouvoir à un ou plusieurs dirigeants selon les besoins.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou fondés de pouvoirs en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 11. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Au cas où et aussi longtemps que la Société a plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de septembre à 12h00 de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, l'assemblée se tiendra le jour ouvré suivant.

Art. 13. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2013.

Art. 14. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 15. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés, des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 16. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, SL Globetrotter, L.P., celle-ci a souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (€ 0,01).

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ € 1.600,-.

Décisions extraordinaires

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

(1) Nom: Andrias Joseph Wagner

Profession: Comptable

Adresse: 9 West 57th Street, 32nd Floor, New York, NY 10019, d'Amérique

Lieu de naissance: Connecticut, Etats-Unis d'Amérique

Date de naissance: 14 juillet 1956

(2) Nom: Karen Matsushima King

Profession: Avocat

Adresse: 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025, Etats-Unis d'Amérique

Lieu de naissance: Californie, Etats-Unis d'Amérique

Date de naissance: 21 juillet 1972

(3) Nom: Seda Yalçinkaya

Profession: Lawyer

Adresse: Broadbent House, 65 Grosvenor Street, London W1K 3JH, Royaume-Uni

Lieu de naissance: Istanbul, Turquie

Date de naissance: 7 juin 1973

(4) Nom: Wolfgang Zettel

Profession: Comptable

Adresse: 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg

Lieu de naissance: Constance, Allemagne

Date de naissance: 15 novembre 1962

(5) Nom: Stefan Lambert,

Profession: Comptable

Adresse: 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg

Lieu de naissance: Trêves, Allemagne

Date de naissance: 8 janvier 1964

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Nolte, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juin 2012. Relation: EAC/2012/7482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012068780/479.

(120097633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Globetrotter Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.284.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the 12th day of the month of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Globetrotter Management & Co S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, not yet registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg acting through its manager, Globetrotter Management GP S.à r.l., represented by Me Sascha NOLTE, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 11 June 2012 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Globetrotter Midco S.à r.l." which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Globetrotter Midco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each having a par value of one Euro (€ 1.-).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a board of managers (each member of the board of managers, a manager).

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The board of managers may appoint a chairman among its members. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The chairman may choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers one (1) day at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice or where all managers consent to short notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be signed and/or conclusively certified or an extract thereof may be issued under the single signature of the chairman or the joint signature of any two managers or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting or a subsequent meeting.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the board of managers. Vis-à-vis third parties the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Officers. The board of manager may appoint such officers of the Company as it deems fit including without limitation a chief executive officer, a chief financial officer and a chief accounting officer and determine the terms of their mandate. The board may delegate any of its powers to one or more officers as it deems fit.

Art. 10. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all

expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights or obligations to which any manager or officer may now or hereafter be entitled or bound, in particular contractual rights and obligations vis-à-vis the Company or any such party, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 11. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 12. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of September at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 13. Accounting Year. The accounting year begins on 1st April of each year and ends on the last day of the month of March of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st March 2013.

Art. 14. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 15. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party, Globetrotter Management & Co S.C.A. has subscribed and entirely paid-up the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred EUR (€12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,600.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

(1) Name: Andrias Joseph Wagner

Profession: Accountant Business

address: 9 West 57th Street, 32nd Floor, New York, NY 10019, USA

Place of birth: Connecticut, USA

Date of birth: July 14, 1956

(2) Name: Karen Matsushima King

Profession: Lawyer

Address: 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025, USA

Place of birth: California, USA

Date of birth: July 21, 1972

(3) Name: Seda Yalçinkaya

Profession: Lawyer

Business address: Broadbent House, 65 Grosvenor Street, London W1K 3JH, UK

Place of birth: Istanbul, Turkey

Date of birth: June 7, 1973

(4) Name: Wolfgang Zettel

Profession: Accountant Business

address: 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg

Place of birth: Constance, Germany

Date of birth: November 15, 1962

(5) Name: Stefan Lambert,

Profession: Accountant Business

address: 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg

Place of birth: Trier, Germany

Date of birth: January 8, 1964

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg.

A comparu

Globetrotter Management & Co S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et existant sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, agissant par son gérant, Globetrotter Management GP S.à r.l., représenté par Me Sascha NOLTE, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 11 juin 2012 laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Globetrotter Midco S.à r.l.» qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Globetrotter Midco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut ou sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un d'euro (€1.-).

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un conseil de gérance (chaque membre du conseil de gérance étant un gérant).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (*ad nutum*) et à tout moment.

Le conseil de gérance peut nommer un président au sein de ses membres. Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents à une telle réunion. Le président peut choisir un secrétaire, qui ne doit pas être un gérant, et qui est responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins un (1) jour avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation, ou dans les cas où tous les gérants consentent à un bref délai de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, pourront être signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle du président ou conjointe de deux gérants ou tel que décidé par le conseil de gérance dans la réunion respective ou la réunion subséquente.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Dirigeants. Le conseil de gérance pourra nommer des dirigeants de la Société selon les besoins, notamment, et sans se limiter à, un président directeur général, un directeur financier et un responsable comptable et déterminer la durée de leur mandat. Le conseil pourra déléguer tout pouvoir à un ou plusieurs dirigeants selon les besoins.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire

dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou fondés de pouvoirs en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 11. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 12. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de septembre de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 13. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2013.

Art. 14. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 15. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 16. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 18. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, la partie comparante, Globetrotter Management & Co S.C.A. a souscrit et intégralement payé les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ € 1.600,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

(1) Nom: Andrias Joseph Wagner

Profession: Comptable

Adresse: 9 West 57th Street, 32nd Floor, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique

Lieu de naissance: Connecticut, Etats-Unis d'Amérique

Date de naissance: 14 juillet 1956

(2) Nom: Karen Matsushima King

Profession: Avocat

Adresse: 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025, Etats-Unis d'Amérique

Lieu de naissance: Californie, Etats-Unis d'Amérique

Date de naissance: 21 juillet 1972

(3) Nom: Seda Yalçinkaya

Profession: Lawyer

Adresse: Broadbent House, 65 Grosvenor Street, London W1K 3JH, Royaume-Uni

Lieu de naissance: Istanbul, Turquie

Date de naissance: 7 juin 1973

(4) Nom: Wolfgang Zettel

Profession: Comptable

Adresse: 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg

Lieu de naissance: Constance, Allemagne

Date de naissance: 15 novembre 1962

(5) Nom: Stefan Lambert,

Profession: Comptable

Adresse: 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg

Lieu de naissance: Trèves, Allemagne

Date de naissance: 8 janvier 1964

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Nolte, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juin 2012. Relation: EAC/2012/7486. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012068195/435.

(120097099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

RE German Small Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.409.

—
RECTIFICATIF

Veillez prendre note de la présente mention rectificative à la mention enregistrée le 30/12/2010 sous la référence L100202505 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Mai 2012.

RE GERMAN SMALL PROPERTIES S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012058465/17.

(120081977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

RE German Small Properties Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.715.

—
RECTIFICATIF

Veillez prendre note de la présente mention rectificative à la mention enregistrée le 30/12/2010 sous la référence L100202486 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Mai 2012.

RE German Small Properties Two S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012058466/17.

(120081976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Software Union G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 90.242.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/05/2012.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2012058511/12.

(120082191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Fleurs Putz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 12, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 67.595.

L'an deux mille douze.

Le seize mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLEURS PUTZ S.A., avec siège social à L-6114 Junglinster, 12, route d'Echternach, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67595 (NIN 1998 2232 743),

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 138 du 4 mars 1999.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 498 du 29 mars 2002.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1569 du 18 août 2006.

Le capital social s'élève à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean PUTZ, employé privé, demeurant à L-6225 Hersberg, Maison 33,

qui se nomme comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Myriam THIJSSSEN, employée privée, demeurant à L-6225 Hersberg, Maison 33

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Changement du nombre d'actions existantes et fixation de la valeur nominale des actions au montant de CENT EUROS (€ 100.-).

3.- Constatation que le capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) sera dorénavant représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

4.- a) Augmentation du capital social à concurrence du montant de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 80.000.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) au montant de CENT ONZE MILLE EUROS (€ 111.000.-) par la création de huit cents (800) actions nouvelles de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

b) Souscription et libération des huit cents (800) actions nouvelles comme suit:

- quatre cents (400) actions nouvelles par l'actionnaire Monsieur Jean PUTZ, employé privé, demeurant à L-6225 Hersberg, Maison 33, et libération de ces actions moyennant versement en espèces du montant de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000.-);

- quatre cents (400) actions nouvelles par l'actionnaire Madame Myriam THIJSSSEN, employée privée, demeurant à L-6225 Hersberg, Maison 33, et libération de ces actions moyennant versement en espèces du montant de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000.-);

5.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (Alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à CENT ONZE MILLE EUROS (€ 111.000.-), représenté par mille cent (1.100) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

6.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer le nombre d'actions existantes et de fixer la valeur nominale des actions au montant de CENT EUROS (€ 100.-).

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que le capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) sera dorénavant représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Quatrième résolution

a) L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 80.000.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) au montant de CENT ONZE MILLE EUROS (€ 111.000.-) par la création de huit cents (800) actions nouvelles de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

b) Souscription - Libération

La souscription et la libération des huit cents (800) actions nouvelles aura lieu comme suit:

- quatre cents (400) actions nouvelles par l'actionnaire Monsieur Jean PUTZ, employé privé, demeurant à L-6225 Hersberg, Maison 33, et libération de ces actions moyennant versement en espèces du montant de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000.-);

- quatre cents (400) actions nouvelles par l'actionnaire Madame Myriam THIJSSSEN, employée privée, demeurant à L-6225 Hersberg, Maison 33, et libération de ces actions moyennant versement en espèces du montant de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000.-).

Le montant de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 80.000.-) se trouve à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la représentation des pièces justificatives de libération.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (Alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à CENT ONZE MILLE EUROS (€ 111.000.-), représenté par mille cent (1.100) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Sixième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. PUTZ, M. THIJSSSEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 mai 2012. Relation: ECH/2012/850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012062520/98.

(120088306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

Revista Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 104.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058470/9.

(120081943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Northgate Private Equity S.A. (FIS), Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.892.

In the year two thousand and twelve, on the tenth of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Claire De Boeck, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of Northgate Private Equity S.A. (FIS) (the "Company"), a société anonyme qualifying as a fonds d'investissement spécialisé, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 127.892, pursuant to the written resolutions executed by the members of the board of directors of the Company, i.e. Claude Kremer, Selina Elwell and Hosein Khajeh-Hosseiny, respectively on April 11, 2, 27 2012 (the "Written Resolutions"). The Company was incorporated under Luxembourg laws on April 13, 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 29, 2007. The articles of association of the Company were amended several times and for the last time on March 2, 2010 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 21, 2010.

A copy of the excerpts of said resolutions initialed *ne varietur* by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The subscribed share capital of the Company is currently set at USD 37,460,000 (thirty seven million four hundred sixty thousand US Dollars) represented by 26,560 (twenty six thousand five hundred sixty) shares A and 10,900 (ten thousand nine hundred) shares B with a nominal value of USD 1,000 (one thousand US Dollars) each.

2) The authorized capital of the Company, including the issued share capital of the Company, is fixed at USD 400,000,000 (four hundred million US Dollars) consisting of an aggregate number of 400,000 (four hundred thousand) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand US Dollars) each.

3) By the Written Resolutions the board of directors of the Company decided to increase the share capital of the Company from its amount of USD 37,460,000 (thirty seven million four hundred sixty thousand US Dollars) up to USD 58,160,000 (fifty eight million one hundred sixty thousand US Dollars), through the issuance of 20,700 (twenty thousand seven hundred) shares C, with a nominal value of USD 1,000 (one thousand US Dollars) each by suppressing the existing shareholders' preferential right to subscribe for these new shares in accordance with article 6 of the articles of incorporation of the Company.

The 20,700 (twenty thousand seven hundred) shares C referred to in paragraph 3) above have been partially paid up to an aggregate amount of USD 4,140,000 (four million one hundred and forty thousand US Dollars).

The proof of the subscriptions and the payments has been produced to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of the share capital, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

English version:

"The subscribed share capital of the Company is fixed at USD 58,160,000 (fifty eight million one hundred sixty thousand US Dollars) represented by 26,560 (twenty six thousand five hundred sixty) Shares A, 10,900 (ten thousand nine hundred) Shares B and 20,700 (twenty thousand seven hundred) Shares C with a nominal value of USD 1,000 (one thousand US Dollars) each."

French version:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à USD 58.160.000,- (cinquante-huit millions cent soixante mille US Dollars) représenté par 26.560 (vingt-six mille cinq cent soixante) Actions de Catégorie A, 10.900 (dix mille neuf cents) actions de catégorie B et 20.700 (vingt mille sept cents) actions de catégorie C ayant une valeur nominale de 1.000,- USD (mille US Dollars) chacune.»

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English.

After reading of the document to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Signé: C. DE BOECK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2012. Relation: LAC/2012/22225. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058412/65.

(120081880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

**Dispo Logic SA, Société Anonyme,
(anc. Poema Business Group (P.B.G.) SA).**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 125.864.

L'an deux mille douze, le trois mai.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "POEMA BUSINESS GROUP (P.B.G.) SA" (anc. HIPPO LOGIC SA), établie et ayant son siège à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B125.864, constituée suivant acte Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1075 du 6 juin 2007, modifiée suivant acte Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 22 avril 2010, publié au dit Mémorial, Numéro 1571 du 2 août 2010, modifiée suivant acte Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 4 mai 2011, publié au dit Mémorial, Numéro 1784 du 5 août 2011, modifiée suivant acte Roger ARRENSDORFF de Luxembourg du 3 mai 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Guy DELRONGE, indépendant, demeurant à B-3850 Nieuwerkerken, 18, Heerstraat,

qui désigne comme secrétaire Jurgen BERGMANS, employé privé, demeurant à B-3690 Zutendaal, Hoogstraat 6 Bus 2,

L'assemblée choisit comme scrutateur Herman SWANNET, employé privé, demeurant à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société;
2. Modification afférente de l'article 1 des statuts de la Société;
3. Révocation d'un administrateur et d'un administrateur-délégué;
4. Nomination d'un nouvel administrateur et administrateur-délégué;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «POEMA BUSINESS GROUP SA» en «DISPO LOGIC SA» avec les enseignes commerciales KAISER-DOORS, DISPONIBLE et ELECTRICALHOUSE.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}** . Il est constituée par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: DISPO LOGIC SA avec les enseignes commerciales KAISER-DOORS, DISPONIBLE et ELECTRICALHOUSE.”

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur et administrateur-délégué, Herman SWANNET, employé privé, demeurant professionnellement à L-5627 Mondorf-les-Bains, 5, avenue Lou Hemmer.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué, pour finir son mandat, Jurgen BERGMANS, employé privé, demeurant à B-3690 Zutendaal, Hoogstraat 6 Bus 2, Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DELRONGE, BERGMANS, SWANNET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2012. Relation: LAC/2012/20472. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058453/65.

(120082370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

RE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 78.612.925,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.577.

Il résulte des décisions des associés de La Société en date du 15 mai 2012:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Ross MacDiarmid entant que gérant classe A avec effet au 16 mai 2012.
2. Acceptation de la démission de Monsieur Hugo J.L. Neuman entant que gérant classe B avec effet au 16 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Mai 2012.

Pour La société

TMF Luxembourg S.A.

J. Pérez Lozano / P. Valasou

Domiciliataire

Référence de publication: 2012058467/17.

(120082098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Société de Gestion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 40.868.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 MAI 2012.

Pour: SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012058506/15.

(120081710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Reyl (Lux) Tactical Allocations, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.911.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012058472/11.

(120081895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Société SAINT MAURICE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9737 Clervaux, Abbaye Saint-Maurice.
R.C.S. Luxembourg B 92.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058479/9.

(120081645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Splash S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 148.741.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2012

L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur van Hunen Gerard, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ainsi que Lux Konzern Sarl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en tant qu'administrateurs. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée annuelle qui se déroulera en 2015.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Van Opstal Peter, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- Van Hunen Gerard, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- Lux Konzern S.à r.l., administrateur, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012058480/19.

(120082226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

**The Square Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. The Square Group).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 86.737.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Claude AMAR, architecte, né le 2 mars 1953 à Paris (France) demeurant à F-75116 Paris, 9, rue Adolphe Yvon (France) représentant deux cent quarante huit (248) actions, et

2. Madame Adeline GUILHEN, employée privée, née le 18 septembre 1963 à Boulogne-Billancourt (France) demeurant à F-75116 Paris, 4, Place du Trocadéro et du 11 Novembre (France) représentant soixante deux (62) actions,

Tous les deux ici représentés par Monsieur Roger CAURLA, demeurant à Mondercange, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 17 avril 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, représentant l'intégralité des trois cent dix (310) actions du capital social de la société anonyme "THE SQUARE GROUP S.A." une société anonyme ayant son siège social à 3, Place Dargent L-1413 Luxembourg, constituée en vertu d'un acte de Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 977 du 26 juin 2002, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.86737, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme légale de la Société en une société à responsabilité limitée (S.à.r.l.) conformément à l'article 3 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée, la société à responsabilité limitée étant la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique, et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que le passif de cette société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale change le nom de la Société en "THE SQUARE GROUP S.à.r.l." et modifie par conséquent l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La Société prend la dénomination de "THE SQUARE GROUP S.à.r.l.".

Troisième résolution

L'assemblée générale convertit les actions de la société anonyme en parts sociales, de sorte que le capital sera représenté dorénavant par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune. Les trois cent dix (310) actions sont annulées et échangées contre trois cent dix (310) parts sociales, réparties comme suit:

1. Monsieur Claude AMAR, prénommé,	248
2. Mme Adeline GUILHEN, prénommée,	62
Total:	310

" **Art. 6.** Le capital de la Société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Quatrième résolution

L'assemblée générale révoque, suite au changement de la forme juridique de la Société, les administrateurs et commissaire aux comptes, et leur confère pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats à la date de ce jour.

Cinquième résolution

Afin de refléter les résolutions prises ci-avant, l'assemblée générale procède à une refonte complète des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par ces statuts.

Art. 2. La société a pour objet de fournir toutes prestations de services et conseils aux particuliers ainsi qu'aux entreprises actives dans le domaine de l'hôtellerie et de l'immobilier en général, notamment la coordination et la supervision de travaux tels que rénovation, mise aux normes et constructions nouvelles. La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "THE Square Group S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de la manière prévue dans la convention des associés de la Société ou, en l'absence d'une telle convention d'associés, elles ne peuvent être cédées que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés à la majorité des voix d'au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'incapacité, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quel que motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés.

Vis-à-vis des tiers, pour engager et représenter valablement la société, la signature du gérant technique est requise.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans la convention d'associés de la société, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans la convention d'associés de la société, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent dans les deux mois un inventaire et des états financiers établissant les valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et des états financiers.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mardi du mois d'avril à 14.00 heures chaque année.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, ou dans la convention d'associés susmentionnée, les associés se réfèrent aux dispositions légales."

Sixième résolution

L'assemblée générale nomme, pour une durée illimitée comme gérant administratif Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 3, Place Dargent L-1413 Luxembourg et comme gérant technique Monsieur Claude AMAR, prénommé.,

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.280,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R.CAURLA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2012. Relation: LAC/2012/18918. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de commerce et de société de Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012058526/124.

(120082078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Super Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.002.925,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012058483/10.

(120082312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Sweeper Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012058484/10.

(120081847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Sabadell BS Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.496.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012058485/11.

(120082327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Aesthetic Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.432.

Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 17 avril 2012

1. Madame Adela IANCU a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.

2. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né le 13 août 1980 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.05.2015.

Pour AESTHETIC ACQUISITION S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012058623/16.

(120082832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Sancross Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 73.408.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058487/9.

(120082419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Sancross Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 73.408.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058488/9.

(120082420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Sancross Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 73.408.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058489/9.

(120082421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Sapera AG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 141.911.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058490/9.

(120081455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

VS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 108.539.

EXTRAIT

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 mars 2012

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat de gérant a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. A été nommé gérant pour une durée indéterminée, avec effet au 1^{er} avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

4. L'adresse professionnelle de Madame Martine KAPP, gérante, et de Monsieur Eric LECLERC, gérant, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012058548/18.

(120082084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Sapera AG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 141.911.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058491/9.

(120081460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Sapera AG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 141.911.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058492/9.

(120081467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

SCI Richemont, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg E 4.785.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean-Jacques GRENIER, né à Milhac-de-Nontron, (France), le 16 août 1950, demeurant à Conakry (Guinée), cité ministérielle, quartier Camayelle.

2.- Madame Valentine LERAT, née à Montpellier, (France), le 7 février 1978, demeurant à Conakry, résidence «Consulat Serbie», Dixinn, Conakry (Guinée).

Tous deux représentés aux présentes par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seings privés. Les dites procurations après avoir été signées par le mandataire et le notaire soussigné resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière, qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . - Forme et Objet, Dénomination, Siège et Durée:

Art. 1^{er} . Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société, qui est une société civile immobilière, a pour objet exclusif, l'achat et la vente, la détention, la gestion, la location et la mise en valeur de toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La société prend la dénomination de "SCI Richemont", société civile immobilière.

Art. 4. Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi à Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la commune de Luxembourg sur simple décision du gérant.

La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Apports en numéraire, Attributions de parts d'intérêts

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq mille euros (5.000, EUR), représenté par cinquante (50) parts d'intérêts d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Les cinquante (50) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean-Jacques GRENIER, Quarante-cinq parts d'intérêts (45)

2.- Madame Valentine LERAT, Cinq parts d'intérêts (5)

TOTAL: cinquante parts d'intérêts (50)

Les souscripteurs ont libéré les cinquante parts d'intérêts à concurrence de la totalité par apport en numéraire de sorte que la société a à sa libre disposition la somme de EUR 5.000,-(cinq mille Euros) preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Art. 7. Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices, le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société.

Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

Art. 8. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société par exploit d'huissier ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 9. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société qui pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-proprétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un associé, nommé par les associés. Le gérant est nommé pour un terme déterminé ou indéterminé. Même nommé pour un terme déterminé, le gérant est révocable à tout moment par décision des associés.

Art. 11. Le gérant est investi des pouvoirs de gérant et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par la signature du gérant unique qui n'a pas à apporter la preuve d'une délibération préalable du conseil ou des associés.

Le gérant peut conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

Titre IV. - Décision des associés

Art. 12. Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit du gérant, soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour.

Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants.

Si toutefois une assemblée générale extraordinaire est appelée à apporter une modification au pacte social, elle n'est régulièrement constituée que si la moitié au moins de toutes les parts d'intérêt sont dûment représentées. La décision requiert une majorité des 3/4 des parts présentes ou représentées.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par un gérant.

Titre V. - Année sociale

Art. 13. L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Titre VI. - Dissolution

Art. 14. Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant n'entraînent la dissolution de la société.

Art. 15. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins du gérant alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à la majorité simple des voix.

Titre VII. - Divers

Art. 16. Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

Evaluation des frais

Les parties déclarent que la société ci-avant constituée est une société civile immobilière entre les associés seuls prénommés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Madame Valentine LERAT, née à Montpellier, (France), le 7 février 1978, demeurant à Conakry (Guinée), résidence «Consulat Serbie», Dixinn.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant.

2) L'adresse de la société est fixée à L-2550 Luxembourg, 38, Avenue du X Septembre

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le représentant des comparants prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.
Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 14 mai 2012. Relation: LAC/2012/22197. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012058493/117.

(120081766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Simsa S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 65.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012058494/10.

(120082005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Singita Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 167.360.

- Constituée suivant acte reçu par Me Carlo WERSANDT, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 28 février 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1001 du 18 avril 2012.

Rectificatif du dépôt L120073819 enregistré et déposé le 07.05.2012

Faisant suite à la publication numéro L120073819 enregistré et déposé le 7 mai 2012 concernant le changement des membres du Conseil d'Administration, il convient de lire qu'est nommée au poste d'administrateur Madame GIES-MEIER Sabrina, née à D-MOERS et non pas «Madame GEIS-MEIER Sabrina, née à D-MOES» comme indiqué dans la publication susmentionnée.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Pour la société SINGITA FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012058495/17.

(120082363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Sitop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 69.184.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012058496/10.

(120082026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

SJ Properties Aubervilliers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.264.

En date du 20 avril 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

J. Pérez Lozano / P.Valasuo

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012058497/17.

(120082376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Stanley Holdco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.664.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058516/10.

(120081794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 85.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.538.

En date du 20 avril 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

J. Pérez Lozano / P. Valasuo

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012058498/17.

(120082377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

SJ Properties Aubervilliers DebtCo Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 36.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.781.

En date du 20 avril 2012, l'associé gérant commandité a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2012.

En date du 20 avril 2012, l'associé gérant commandité a informé la Société que son nouveau siège social se trouve désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

J. Pérez Lozano / P. Valasuo

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012058499/19.

(120082375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

SJ Properties Aubervilliers EquityCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.452.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.142.

En date du 20 avril 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

J. Pérez Lozano / P. Valasuo

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012058500/17.

(120082379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

WB Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.572.

EXTRAIT

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 mars 2012

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.

3. A été nommé administrateur, avec effet au 1^{er} avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

4. L'adresse professionnelle de Monsieur Eric LECLERC, administrateur, et de Monsieur Pascal FABECK, commissaire aux comptes, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012058556/18.

(120082082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

SLMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 101.207.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 mai 2012.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2012058503/13.

(120081522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Socare S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 51.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058504/9.

(120081672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Socare S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 51.854.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 09 mai 2012

Quatrième résolution: Nominations statutaires

Les mandats de Messieurs Paul LEESCH (demeurant professionnellement au Wolfensberg, CH-9113 Degersheim), Max LEESCH (demeurant professionnellement au Chalet Saint-Hubert, L-8387 Koerich), Jeff LEESCH (demeurant professionnellement Rue du Gruenewald 8, L-7392 Blaschette) et Eloi KRIER (demeurant professionnellement Route d'Arlon, L-8050 Bertrange) prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Le mandat du Réviseur d'Entreprise BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Référence de publication: 2012058505/17.

(120081679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Société de Gestion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 40.868.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 MAI 2012.

Pour: SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012058507/15.

(120081711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Shiplux VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.206.

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée "SHIPLUX VII S.A.", ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 416 du 25 février 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.206.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Freddy BRACKE, économiste, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine BERNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel JADOT, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société de EUR 14.000.000.- pour le porter de EUR 31.000.- à EUR 14.031.000.- sans création d'actions nouvelles.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objet portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 14.000.000.- (quatorze millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) à EUR 14.031.000.- (quatorze millions trente-et-un mille euros), sans création ni émission d'actions nouvelles, par un apport en espèces par l'actionnaire unique existant.

Le montant de l'augmentation de capital de EUR 14.000.000.- (quatorze millions d'euros) est libéré à concurrence de EUR 3.500.000.- (trois millions cinq cent mille euros), ce dernier montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant sur le vu d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à QUATORZE MILLIONS TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 14.031.000.-), représenté par CENT (100) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à 5.400.- EUR.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.Bracke, M.-R.Bernard, M.Jadot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 mai 2012. Relation: EAC/2012/6726. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012062241/61.

(120087987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Société de Gestion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 40.868.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 MAI 2012.

Pour: SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012058508/15.

(120081712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

SPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 167.289.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2012.

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 5, rue Jean Jaurès, L-3450 Dudelange au 21, rue Schiller, L-3562 Dudelange et ceci avec effet au 2 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012058513/11.

(120082073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

SSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.063.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 110.080.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 18 mai 2012 que la personne suivante a été nommée Gérant de la Société, avec effet au 18 mai 2012, pour une durée indéterminée:

- M. Marc Oursin, résidant professionnellement au 48, Quai du Commerce, B-1000 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 18 mai 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2012058514/15.

(120082433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

The European Energy Efficiency Fund, SA, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 162.036.

Le bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 18 mai 2012.

Pour le compte de The European Energy Efficiency Fund, SA, SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2012058524/13.

(120081837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Stagin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 97.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058515/9.

(120081901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Basiliko Glenalla S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.830.

EXTRAIT

L'associé unique de la société, à savoir EXISTA HF, a changé sa dénomination sociale et a transféré son siège social comme suit:

- KLAKKI EHF, Sidumuli 28, IS-108 Reykjavik, Islande, immatriculée au Registre de Commerce d'Islande sous le numéro 610601-2350.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Pour BASILIKO GLENALLA S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012058652/16.

(120082811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Stelarlux Capital S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.102.

Information des administrateurs aux tiers en date du 22 mars 2012

Le Conseil d'Administration souhaiterait informer toute personne intéressée des changements d'adresses suivants:

- de Monsieur Michel-Yves Bolloré, administrateur

En effet, son adresse privée est désormais la suivante:

* 17 Philimore Place, W8 7BY London

- de Clybouw et Associés Sàrl, commissaire aux comptes

En effet, l'adresse de son siège est désormais la suivante:

* 4 rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass (Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Grass, le 22 mars 2012.

Pour le Conseil administration

Signature

Référence de publication: 2012058518/19.

(120081582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Stral Stockage Transports Locations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 63.278.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.05.2012.

Référence de publication: 2012058519/10.

(120081545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Sysema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 75.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058521/9.

(120081941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

CCWP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 152.676.

Le bilan au 31.11.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 27 mars 2011.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2012058693/16.

(120083159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

T.S.A. Transporte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 103.913.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, den 21.05.2012.

Référence de publication: 2012058522/10.

(120082422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Thematic Opportunities Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 133.221.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2009 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26.11.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Katie AGNES / Fabienne WALTZING.

Référence de publication: 2012058527/12.

(120081602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Turkey Juice Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 166.393.

Il résulte des résolutions des Actionnaires de la société en date du 25 mars 2012, les décisions suivantes:

1. Démission du gérant suivant:

M. Ahmed Abdulrahman, gérant de catégorie A, employé privé, demeurant professionnellement à Manama, Bahrein.

2. Nomination de gérant de la classe A suivant pour une durée indéterminée:

M. Jonathan H. Holley, gérant de catégorie A, employé privé, né aux Etats-Unis d'Amérique, le 7 novembre 1966 et demeurant professionnellement à Road 2830, Al-Seef District, Block 0428, Building No. 2304, 4th Floor, Manama, Bahrein.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012058531/15.

(120081494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Wagner-Biro Luxembourg Stage Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-4813 Rodange, 1, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 40.989.

Die ordentliche Hauptversammlung der Gesellschaft die am 15. März 2012 stattfand bestellte die Gesellschaft Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable (CLERC), société anonyme, mit Sitz 1 Rue Pietzer in L-8080 Bertrange, Luxemburg, mit der Handelsregisterbezeichnung R.C.S. Luxembourg B 92376, als Rechnungskommissar für das Geschäftsjahr 2012 bis zur Hauptversammlung die in 2013 stattfinden wird.

Die ordentliche Hauptversammlung der Gesellschaft die am 15. März 2012 stattfand erneuerte das Mandat des Herrn Gerhard Klambauer, wohnhaft in Graz, Großgrabenweg 3, A-8010 Österreich, als Mitglied des Verwaltungsrats bis zur Hauptversammlung die im Geschäftsjahr 2017 stattfinden wird.

Für die Gesellschaft

R. Jacoby

Geschäftsführer

Référence de publication: 2012058549/17.

(120081658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Rubus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 117.513.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060347/10.

(120085566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.
